



Séance du 17 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel BELLEGARD, MAIRE

Présents :

Daniel BELLEGARDE, Dominique ANCEY, Pascale VERHNES, Marc MUSCAT, Sandrine GAS, Lydia ZIADE, Brigitte NEF, Valérie RUBEAUX, Y. CAIRON, Natacha BENALI, Marie VITALI, Daniel LECUYER, Jean-Marie POUWELS

Pouvoirs :

Annick GAT à Pascale VERHNES
Dominique Maire à Marc MUSCAT
Patrick POUDEVIGNE à Jean-Marie POUWELS
Gilbert CHAZAL à Yves CAIRON
Patrice RUBEAUX à Dominique ANCEY

Absent excusé : Lydie AMEVET

Date de convocation : 12 mai 2023

MEMBRES EN EXERCICE : 19

MEMBRES PRESENTS : 13

POUVOIR : 5

Secrétaire de séance : Pascale VERHNES

DEL 29-2023 : RECRUTEMENT DE SAISONNIERS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil de créer,

- à compter du 1^{er} juillet 2023., un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 28/35ème
- à compter du 30 mai 2023 un emploi non permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

et ainsi de l'autoriser à recruter deux agents contractuels pour une durée maximale de 6 mois sur une période de maximale de 12 mois suite à un accroissement saisonnier d'activité des services techniques

Le Conseil Municipal, après ouï Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré

- **APPROUVE** la création des postes permanents suivant
- à compter du 1^{er} juillet 2023., un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique 1^{er} échelon dont la durée hebdomadaire de service est de 28/35ème



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAUCLUSE
COMMUNE DE JONQUERETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2023

Envoyé en préfecture le 31/05/2023
Reçu en préfecture le 31/05/2023
Publié le
ID : 084-218400554-20230517-292023-DE



DEL 29-2023

- ❖ à compter du 1^{er} juillet 2023., un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique 1^{er} échelon dont la durée hebdomadaire de service est de 28/35ème
- ❖ à compter du 30 mai 2023 un emploi non permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet au 7^{ème} échelon

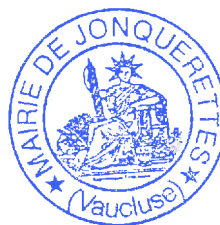
- **AUTORISE** l'inscription de cette dépense au BP 2023.

Pour	Contre	Abstention
18	/	/

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Pour le maire empêché,
L'Adjoint

Secrétaire de séance
Pascale VERHNES



Le Maire,
Daniel BELLEGARDE

D. ANCEY

Le Maire

*Certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture et sa publication
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compte de la présente*

DEL 2023